

**S**i nous avons souhaité commémorer le cinquantième de la disparition de Gérard Philipe sur la une de notre revue, ce n'est pas tant pour rappeler à nos lecteurs le grand artiste, nul besoin d'un article dans notre journal pour cela : les souvenirs des uns, les films vus par les autres, suffisent. Mais il nous a semblé opportun, à un moment particulièrement difficile pour nos professions -comme pour nos publics- de se rappeler le sens de son engagement syndical, social, qui fut généreux, désintéressé, effectif et efficace. Au milieu de la crise financière, économique et sociale que nous vivons, il est bon de noter qu'un artiste en pleine activité, au sommet de sa gloire, ait pu consacrer de longues nuits et de longs mois à chercher à construire un outil de combat pour faire progresser le statut social des artistes interprètes.

Cinquante ans plus tard, nous voyons que tous les grands sujets de notre protection sociale restent à l'ordre du jour. Les élections à notre caisse de retraite complémentaire en sont un des aspects et, comme nous ne cessons de le rappeler, contribueront à la représentativité et à la force de notre syndicat.

2009 est aussi le cinquantième de la création par De Gaulle et Malraux du ministère de la Culture. Le gouvernement actuel le fête en mettant en place une réforme qui réduit les directions du ministère, diminue ses prérogatives, abaisse ses ambitions. Le Président crée un « machin » censé le concurrencer, mais en fait de projets, il ne fait que soutirer de l'argent à la rue de Valois et à d'autres pour quelques opérations démagogiques dispersées, privilégiant ainsi des projets gadgets à court terme au détriment d'une véritable politique culturelle à long terme. Le nouveau ministre laisse tomber les préconisations des Entretiens de Valois qui, quelles que soient nos réserves sur la méthode, ont fourni l'occasion aux professionnels du spectacle de se confronter et de dégager ensemble certaines pistes qui pourraient faire en sorte que la culture -et plus particulièrement le spectacle vivant- redevienne un phare et une ressource pour des citoyens en besoin d'espoir et de repères. Au lieu d'annoncer une grande vision pour les cinquante prochaines années du ministère, une perspective ou une orientation pour la vie culturelle dans ce Pays (et pourquoi pas une loi d'orientation, justement ?), nos dirigeants organisent du 13 au 15 octobre un colloque « comparatiste » sur les politiques culturelles des divers pays de l'Europe. Est-ce pour s'apercevoir que notre pays n'en a plus ? Ou pour s'auto proclamer les meilleurs ?

Il est temps que les artistes interprètes se saisissent de leur syndicat et s'occupent de ce qui les concerne en premier lieu : la politique culturelle de leur Pays. Il y va, non seulement de l'avenir de leurs métiers, mais aussi de la vie quotidienne de leurs concitoyens.

La Délégation générale

### Vie syndicale .....p. 4

- Les enjeux des élections à notre caisse de retraite complémentaire
- Gérard Philipe, premier président du Syndicat français des acteurs (SFA)

### Politiques culturelles ...p. 9

- Une plateforme professionnelle

### Social .....p. 9

- Brèves ASSEDIC

### Spectacle vivant .....p. 10

- Bilan d'Avignon
- La convention collective du spectacle vivant privé

### Juridique .....p. 12

- Agent artistique, une profession désormais ouverte à tous

### Propriété intellectuelle .p. 13

- La mission « Culture et Internet »
- L'allongement de la durée des droits
- ADAMI : élections en décembre

### International .....p. 16

- UNESCO, anniversaire
- OMPI, une leur d'espoir
- Rencontre avec les syndicats de l'Est
- Séminaire européen à Marseille

### Garnet .....p. 18

### Adhésion .....p. 19

### Régions .....p. 20

**Plateaux revue trimestrielle**  
 Prix de l'abonnement :  
 En France 26 €  
 A l'étranger 32 €  
 Prix du numéro 7,50 €  
 Abonnement de soutien :  
 40 € minimum

**Syndicat français des artistes interprètes**  
 (chorégraphiques, dramatiques, lyriques, marionnettistes et de variétés)  
 FNSAC/OGT - FIA - CFI

**Siège social**  
 1 rue Janssen  
 75019 PARIS  
 Téléphone : (33) 01 53 25 09 09  
 Télécopieur : (33) 01 53 25 09 01  
 Courriel : contact@sfa-cgt.fr  
 Site : www.sfa-cgt.fr  
 CCP 971 16S PARIS

**Directeur de la publication**  
 J. - P. MOREUX  
**Rédactrice en chef**  
 illustrations / mise en page  
 J. BROVER

**Photos**  
 Couverture : STUDIO HARCOURT  
 O. CLEMENT - DR - L. MIRKINE

Imprimé par Stipa  
 8 rue des Lilas  
 93148 Montreuil cedex

Commission paritaire de presse  
 n° 0110 S 05462  
 ISSN 1621-4501

Du 15 octobre au 4 novembre 2009

1959

Nous avons passé cet article dans le numéro 195, alors que les élections étaient prévues pour le mois de mars. Le jour de sa parution, nous apprenions que ces élections étaient ajournées en attente du jugement du tribunal de grande instance, devant lequel l'UNSA avait déposé un recours. L'UNSA déboutée, les élections peuvent avoir lieu, lesquelles représentent un enjeu considérable pour nos syndicats. Nous pensons donc qu'un petit rapel n'est pas superflu.

### Qu'est-ce que l'IRPS et qui va t'on élire ?

Il s'agit de renouveler les membres de l'Assemblée générale de l'IRPS qui est la caisse de retraite complémentaire ARRCO de notre groupe de protection sociale AUDIENS.

### Comment sont organisés les collèges ?

Les cent soixante neuf délégués salariés à élire sont répartis dans six secteurs professionnels :

Spectacle vivant - subventionné	10 délégués
Spectacle vivant	13 délégués
Presse	54 délégués
Audiovisuel	33 délégués
Artistes	46 délégués
Activités diverses	13 délégués

Les artistes interprètes votent dans le collège ARTISTES.

### Qui est électeur ?

Tous les salariés ou retraités (artistes, techniciens, ouvriers, personnels administratifs et d'accueil du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel) ayant cotisé à la caisse de retraite en 2007.

### Comment voter ?

Ces élections sont nationales. Elles auront lieu par correspondance, à la proportionnelle, sans panachage ni rature.

## Elections IRPS

# C'est notre avenir qui se joue

**Il est prévu que le matériel de vote arrive au domicile des électeurs à compter du 15 octobre, le dépouillement s'effectuant le 10 novembre. Le bulletin de vote devra être impérativement envoyé avant le 4 novembre 2009.**

### Un vote sur listes syndicales ?

Toutes les composantes de notre groupe de protection sociale AUDIENS fonctionnent sur le paritarisme. Les représentants élus des salariés siègent et ont donc leur mot à dire dans les instances de ces organismes. Il en va de même pour notre caisse de retraite. Du côté des salariés, les cinq confédérations sont représentées à travers des listes des syndicats de branche affiliés à ces confédérations. Ainsi les syndicats de la Fédération du Spectacle CGT présenteront une liste dans chaque collège qui les concerne. Pour le collège ARTISTES, les artistes interprètes candidats sont regroupés

sur une liste commune SFA/SNAM (musiciens).

### Quels enjeux ?

Par delà la défense de nos droits à la retraite et une protection sociale qui en soit vraiment une, les enjeux de cette élec-

tion sont déterminants au niveau professionnel.

En effet, le Parlement légifère sur de nouvelles règles de représentativité syndicale. Dans un premier temps il s'agit d'établir cette représentativité dans le cadre de l'entreprise et des branches d'activités.

Les organisations syndicales devront atteindre un minimum de 10 % des voix dans les entreprises et 8 % au niveau des branches d'activités pour être considérées légalement représentatives.

Et c'est là que nous sommes concernés.

Combien de fois n'avons-nous pas eu à souffrir que des syndicats ne représentant personne -ou si peu dans nos professions- puissent peser d'autant de poids pour nous imposer l'inacceptable ? Il ne faut pas chercher bien loin, les différentes « réformes » de l'assurance chômage en sont un exemple, entre autres. Ceci est possible actuellement, car il suffit de la signature d'une seule confédération.

Avec les nouvelles règles, une confédération considérée comme non représentative (ou trop peu) dans la profession ne pourra plus nuire aux salariés.

### Qu'est-ce qui détermine cette représentativité ?

C'est le résultat de ces élections IRPS qui a été choisi pour déterminer la représentativité dans la branche d'activités.

C'est la raison pour laquelle l'avenir de chacun et chacune est dépendant de ce vote.

C'est la raison pour laquelle il faut voter pour la liste proposée par la Fédération du Spectacle CGT.

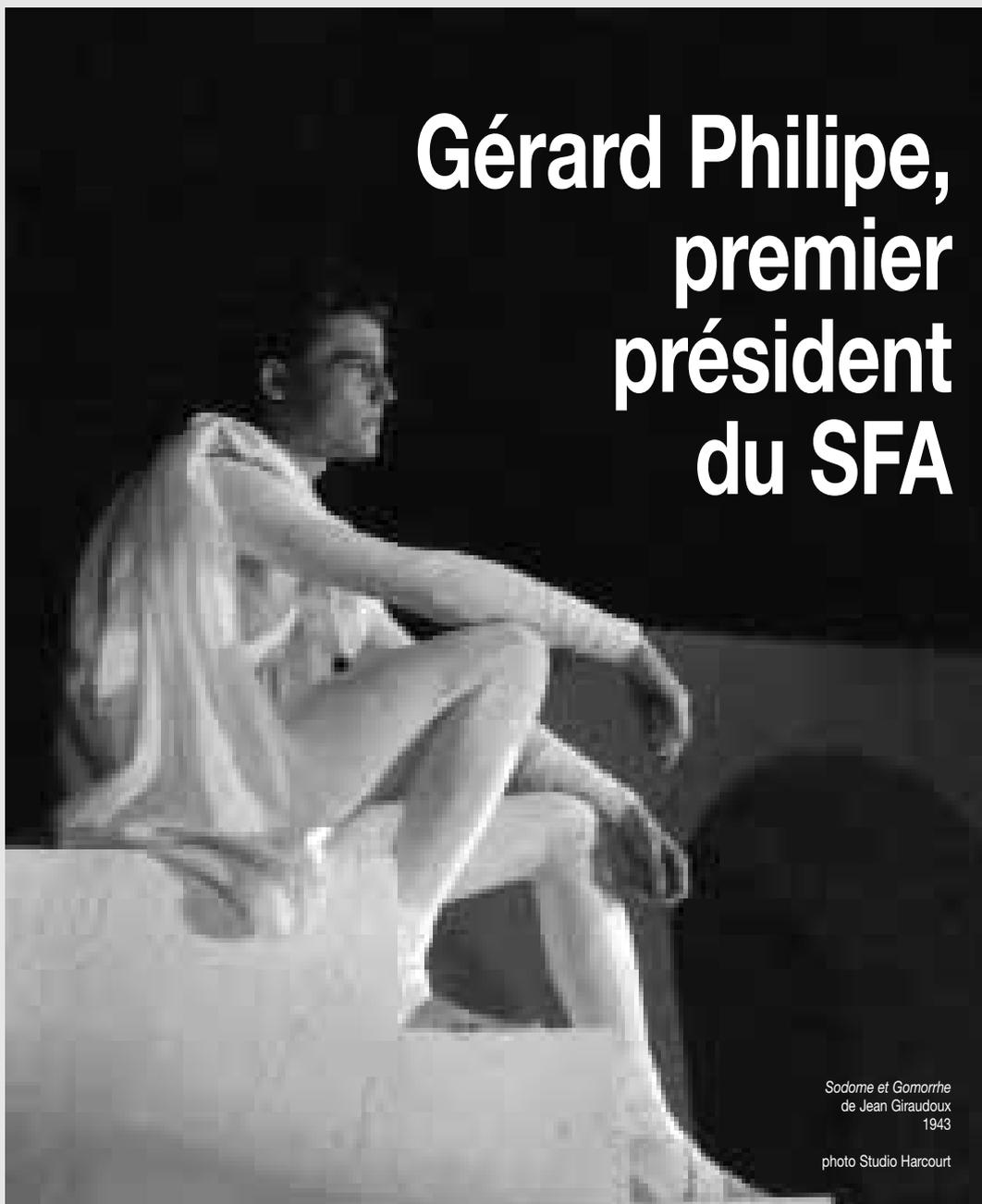
Joëlle BROVER

**Artistes  
votiez  
et faites voter  
pour la liste  
SFA/SNAM-CGT**

*Le 25 novembre 1959 disparaissait Gérard Philipe.*

*« Et alors ? » diront ceux que la grâce de cet acteur n'a jamais touchés. Mais il ne fut pas seulement le grand acteur de cinéma et de théâtre adulé ou détesté, que nous connaissons, il fut un citoyen engagé dans la vie politique et sa conscience professionnelle le fit très tôt s'engager dans la vie syndicale. Plus précisément il devint un « acteur » de notre syndicat dont il fut le premier président et qu'il a durablement marqué de son trop bref passage. Cela fait tout juste cinquante ans.*

*Dans un temps où le pouvoir fait la guerre tous azimuts à l'intelligence sous toutes ses formes ; au moment où le ministère de la Culture, à 50 ans, (il est né l'année où disparaissait Gérard Philipe !!!), semble moribond et où tout est fait pour l'achever ; au moment où l'on fait miroiter aux artistes les « avantages » de nouveaux statuts de travailleurs qui les « libèrent » de l'insupportable lien de subordination attaché au salariat, alors même que (étrange coïncidence) la présomption de salariat chèrement acquise (et dont découle toute leur protection sociale) est l'objet d'attaques incessantes ; au moment encore où le service public est partout systématiquement cassé au profit d'un service privé ; aujourd'hui où les artistes créent mais ne se rassemblent pas vraiment, il nous semble tout à fait opportun d'évoquer la belle figure et l'action syndicale du militant que fut Gérard Philipe à un moment où l'éclatement de la profession était à l'œuvre et que finalement il a largement contribué à éviter.*



## Gérard Philipe, premier président du SFA

*Sodome et Gomorrie*  
de Jean Giraudoux  
1943

photo Studio Harcourt

**Q**uand il est fait appel à Gérard Philipe, l'organisation syndicale est enfoncée dans de graves conflits internes, héritage direct de l'après guerre, et en menaçant la cohésion.

**1944**

A la déclaration de la guerre, on peut considérer que toute la profession est syndiquée à l'Union des artistes (UDA). Pendant toute l'Occupation, la plupart de ses dirigeants, élus en 1939 vont « garder la maison, ce qui n'est pas

simple ... ». Son action sera essentiellement d'aide sociale comme l'organisation du « Déjeuner des artistes » qui permettra aux plus déshérités de se nourrir.

Au sein de la Résistance, un syndicat d'acteurs s'est constitué, autoproclamé Syndicat national des acteurs (SNA) et affilié d'emblée à la CGT clandestine.

Au moment de la Libération de Paris (en août 1944) ses responsables font irruption l'arme au poing, dit-on, dans les

locaux de l'Union imposant une « cohabitation » aux dirigeants formellement élus en 1939. En 1945, suite à une assemblée générale mémorable au Châtelet, des élections légitiment la nouvelle équipe qui entre à la direction du syndicat rebaptisé SNA tout en gardant le nom d'Union des artistes en sous titre. Jean Darcante, leader du SNA clandestin, devient secrétaire général.

En 1947 se produit une scission au sein de la CGT entraînant la naissance de la CGT-FO. En 1948, lors d'une assemblée

« historique » à l'Opéra Comique, l'immense majorité du SNA décide de rester à la CGT.

### Conflit de conception, conflit d'hommes, conflit des générations

L'unité est préservée. Cependant, conceptions du rôle de l'organisation et de son action s'opposent au sein de la direction du syndicat et la cohabitation est fragile entre « anciens » et « modernes ». Le conflit s'incarne peu à peu en la personne de Jean Darcante, favorable à des actions plus revendicatives et prônant la modernisation du syndicat. Il travaille à la restructuration du réseau national, impose une rigueur nouvelle dans l'organisation interne ... face à l'opposition des membres du conseil de l'Union qu'il n'a pas réussi à évincer...

L'élection de Gaby Morlay à la présidence en 1954 marque une forte poussée de conservatisme appuyé par les anciens. Bien que l'action de Darcante soit soutenue par grand nombre d'artistes, dont pas mal de vedettes, le conflit ne cesse de s'envenimer, parasitant l'action syndicale à tel point que le SNA ne parvient pas à anticiper l'arrivée de la télévision et délaisse un peu trop la décentralisation théâtrale...

S'ajoute le mécontentement des jeunes du Cercle d'initiation syndicale. Cette jeunesse, traversée par les divers courants politiques de l'époque - nous sommes en pleine guerre d'Algérie - devient particulièrement offensive : débrayages, grèves de lever de rideau, revalorisation des salaires minima... La relève s'impatiente d'autant plus que l'organisation syndicale est paralysée par ces luttes intestines. Le conseil, majoritairement conservateur, reste sourd. L'insatisfaction grandit et la discorde gagne du terrain.

Jean Darcante, à qui on reproche par ailleurs son manque de travail en équipe, voire son autoritarisme, reste le chef de file de l'opposition à la majorité du conseil et concentre sur lui toutes les attaques. Le débat d'idées est dévoyé en conflit de personnes. Il devient urgent de trouver un nouveau « porte parole »



pour occuper le premier plan. Bernard Blier pense alors à Gérard Philippe, militant dans le secteur du cinéma, syndiqué depuis son premier engagement professionnel, âgé de 35 ans et jouissant d'une notoriété incontestable.

Le rendez-vous a lieu au printemps 1957. Darcante expose la situation. Gérard Philippe écoute : mais s'il s'engage, il le fera vraiment.

### Les événements se précipitent

Avec lui, les minoritaires contestataires sont très actifs et se réunissent souvent. 6 juin 1957 : dépôt d'une motion qui réclame la démission collective du conseil, une révision des statuts aux fins d'écarter les membres trop âgés, de nouvelles élections, le tout sous menace de démissions si la motion n'est pas adoptée... Le conseil réagit en organisant des élections à la hâte le 17 juin.

19 juin : dépouillement. Seuls 8 candidats minoritaires sont élus sur 45 membres !

« N'oubliez jamais  
que votre syndicat  
n'existe pas en lui-même ;  
il n'existe que par vous. »

Gérard Philippe

21 juin : Jacques Dumesnil est élu président. Les opposants passent outre le résultat des élections et maintiennent la pression.

26 juin : Gérard Philippe, Bernard Blier, Jean Darcante, Alain Nobis (soutenus par 174 signatures) rencontrent les représentants du nouveau conseil pour le contraindre à faire aux minoritaires une place significative dans la direction du syndicat. Ils exigent une assemblée générale suivie de nouvelles élections générales. Jacques Dumesnil propose des élections partielles. Insatisfaits, mais pour préserver l'unité (le SNA compte alors 4500 adhérents), les minoritaires acceptent néanmoins la proposition.

28 juin : le conseil refuse la proposition de Jacques Dumesnil. Première vague de démissions.

### La scission

Premier juillet 1957 : 174 démissions supplémentaires. Fin juillet, 61 de plus. Des réunions se tiennent chez Gérard Philippe. Décision est prise de faire la grève du 1 %. Les cotisations ne sont plus versées au syndicat mais sur un compte bloqué au nom de Raymond Busières. Bientôt, ce sont 800 acteurs, dont une grande partie de vedettes (ce qui pèse lourd financièrement) qui suivent cette grève. Août 1957 : création du Comité national des acteurs (CNA) qui réunit des artistes de tous âges et de toutes tendances.

29 septembre : AG constituante : Gérard Philippe est élu Président (chargé des questions internationales), Simone Renant (dramatique), Robert Sandrey (province), Marcel Vigneron (lyrique), Yves Robert (cinéma), André Valmy (télévision), Roland Ménard (diffusion sonore), Frédérique O'Brady (variétés). Michel Gudrin est à la trésorerie et à l'administration, Jean Darcante... conseiller technique.

### Et la CGT ?

Les membres du SNA en rejoignant le CNA ont de fait quitté la CGT. Situation paradoxale car nombre d'acteurs scissionnistes, proches de la CGT pour des raisons diverses, ont fait sécession dans l'unique but d'ébranler le conservatisme des dirigeants du SNA.

La Fédération nationale du spectacle et la Confédération (qui avaient tenté chacune à sa manière d'éviter cette scission) sont particulièrement inquiètes. D'autant qu'au moment où l'on reproche à la CGT d'être trop proche du Parti communiste, la création d'un syndicat autonome d'artistes risque de faire boule de neige. Le CNA est favorable à une réunification rapide. Officiellement la CGT adopte une position neutre, mais Roger Turban (secrétaire général adjoint de la Fédération) maintient des contacts, tandis que Henri Krasucki, chargé de la culture à la Confédération, suit discrètement l'évolution de la crise. Force Ouvrière de son côté fait feu de tout bois pour tenter de discréditer la CGT. Il y a urgence.

### La réunification

En janvier 1958, Gérard Philippe présente au SNA une motion proposant la réunification. Les « anciens » du SNA ont bien compris que Gérard Philippe n'est pas Darcante et qu'il n'y a pas là une question de pouvoir. Louis Arbessier établit des contacts avec le CNA. Question

de représentativité, l'appartenance à la CGT est capitale pour les deux organisations car, entre autres, elle permet de siéger dans les commissions nationales. La Confédération et la Fédération nationale du spectacle mettent tout en œuvre pour faciliter le rapprochement. SNA et CNA se rencontrent le 20 février 1958. Les procédures de réunification sont mises en place par Yves Robert.

La question la plus ardue reste la composition du futur conseil syndical. Un accord est trouvé sur le principe suivant : chaque organisation désigne 25 noms parmi les 50 qui composent son conseil actuel. Le conseil provisoire est élu. Il se réunit le 11 mai afin d'étudier les modalités de la fusion. Le 15 juin, chacun des syndicats tient une assemblée générale extraordinaire de dissolution et une assemblée commune vote les statuts du Syndicat français des acteurs (SFA).

### Le SFA

La première réunion du conseil syndical du SFA a lieu le 16 juin 1958, co-présidée par Gérard Philippe et Jacques Dumesnil. Quelques mois plus tard, Gérard Philippe signe seul le premier éditorial du bulletin trimestriel du nouveau syndicat.

L'unité retrouvée, il importe avant tout de constituer une équipe la plus large possible autour des responsables de secteurs. Gérard Philippe appelle à la mobilisation effective de tous les militants, force d'action mais aussi force de proposition au sein des commissions.

Il provoque un séisme en supprimant le service social, vestige d'une autre époque où l'Union des artistes organi-

« Si vous trouvez  
votre outil imparfait  
ne le jetez pas,  
perfectionnez-le...  
Ne faites pas  
de la critique négative,  
faites de la critique  
positive en venant  
travailler avec nous.  
Agissez,  
agissez, agissez. »  
Harry Baur (1924)



photo Léo Mirkine - Studio Eclair



A Moscou en 1955

sait comme elle pouvait l'absence de statut social des artistes. Les artistes se sont battus depuis et ont obtenu nombre de protections sociales : assurance maladie, maternité, décès, retraite complémentaire... Le SFA est un syndicat dont le but est la défense professionnelle des acteurs, tant dans les organismes officiels que devant les employeurs, dit-il. Il doit se consacrer à l'action purement syndicale.

L'équipe mise en place se consacre à la dynamisation du syndicat. Le SFA travaille à un plan de réforme du théâtre en province présenté aux pouvoirs publics le 15 janvier 1959 par une délégation syndicale menée par son président. Le 12 mars, Gérard Philippe signe une lettre aux adhérents pour lancer un mouvement de grève dans les théâtres privés.

Sa vie professionnelle le prend de plus en plus aussi court-il après le temps pour son action syndicale. Une sévère note de Vilar le rappelle à l'ordre en lui demandant de ne

plus tenir de réunions du SFA dans les locaux du TNP...pendant l'entracte.

Début avril 59, il annonce qu'il ne briguera pas un nouveau mandat de président considérant que les objectifs du CNA sont atteints et qu'une relève est en place à la tête du syndicat. Pour sa part, déclare-t-il, il continuera à travailler au sein de commissions. Le 26 avril, Michel Etchevery prend sa succession.

Acteur de cinéma, acteur de théâtre particulièrement sensible au théâtre populaire, Gérard Philippe s'est vite révélé comme celui qui était le mieux à même pour imposer les transformations qui permettraient à l'organisation syndicale de surmonter les conflits d'après guerre.

Transformations nécessaires à la construction d'un syndicat offensif et dynamique, plus jeune, plus moderne. La clé aura résidé sans doute dans sa capacité à rassembler des forces, à susciter et organiser un travail réellement collectif.

Au-delà de la grâce rayonnante de Gérard Philippe, de son aura, de sa claire jeunesse aussi, qui sont des dons de nature, ce qui frappe de notre point de vue, c'est sa conscience de la nécessité de l'organisation syndicale, c'est le courage aussi de voir que sa notoriété pouvait être utile à toute une profession, qu'il avait là une responsabilité qui avait pour conséquence, à ses yeux, le devoir de s'engager pleinement.

L'unité est un atout majeur, les artistes l'ont compris depuis longtemps, eux qui ont donné le nom d'Union des artistes à leur première grande organisation. Cette question s'est posée souvent au cours

du siècle. Gérard a eu pleinement conscience qu'elle est le capital que la profession doit s'employer à préserver à tout prix. Mais pas à n'importe quel prix. C'est ce qu'il a fait.

Certes les temps ne sont plus les mêmes, les temps changent l'homme, mais l'homme doit-il rester « les poings dans ses poches crevées » ?

Joëlle BROVER  
Aristide DEMONICO

Ouvrage de référence :

*De la cigale à la fourmi - Histoire du mouvement syndical des artistes interprètes français (1840 - 1960)* de Marie-Ange Rauch - Edité par l'Union des artistes aux éditions de l'Amandier.

## Les acteurs ne sont pas des chiens

par Gérard Philippe, président du Comité national des acteurs

Article publié dans le journal Arts en octobre 1957

**J'**ai souvent invité mes amis ou des membres de ma famille à assister à la répétition d'une pièce de théâtre ou au tournage d'un film. C'est alors seulement qu'ils comprennent que nous avons un métier.

*Les donneurs de loisirs que nous sommes sont soumis aux mêmes impératifs que les autres travailleurs. Certains étaient surpris par la patience demandée aux acteurs, d'autres par la disponibilité qu'on exige d'eux quand par exemple, on répète plusieurs fois un même texte jusqu'à ce que le ton soit trouvé : « Mais au fond, vous travaillez comme nous », me disait un fonctionnaire d'assurance. Il ne parlait pas d'une similitude immédiate, mais il comparait ses soucis, devant son bureau, aux nôtres, en abordant un texte.*

*Mais aussi les difficultés de transport, de logement, d'alimentation, voilà qu'il découvrirait qu'elles étaient identiques qu'on soit acteur, fonctionnaire, commerçant ou ouvrier. Nous sommes aussi des êtres humains et non des schémas ou des abstractions. À partir de là, on songe aux rapports qui existent entre employeurs et employés et la lutte syndicale devient nécessaire.*

*L'état social du comédien est discuté. On ne l'assimile pas toujours aux travailleurs utiles et nécessaires. On l'encense, on le méprise ou on l'accepte avec le sourire.*

**Pensez à l'heure des loisirs \***. Au moment où certains gouvernements songent à réduire les heures de travail, il serait utile d'aborder l'ère du loisir. La télévision modifiera ses horaires en fonction des nouvelles libertés qu'obtiennent peu à peu les individus. Les gouvernements se pencheront sur les problèmes des travailleurs qui ont quitté leur travail et qui ont besoin de se détendre. Il y aura aussi et surtout l'heure des loisirs.



*On pense aux loisirs mais, par un effet purement magique, on ne pense pas aux acteurs, comme si le spectacle pouvait s'en passer. Et pourtant le comédien sera responsable de ces heures.*

*Le théâtre, le cinéma, la télévision se développeront en conséquence, de même que toutes les manifestations sportives qui sont un élargissement de la formule spectacle. Les spectateurs du vélodrome comme du terrain de football sont ceux-là mêmes qui fournissent aux salles de spectacle une grande majorité de leur public. Parallèlement au développement du sport, nous assistons au développement des entreprises du spectacle.*

*Serait-il souhaitable que la condition du comédien soit codifiée, de sorte qu'il ait toute sécurité matérielle à toute époque de sa vie ? Il faut, me dit-on quelquefois « codifier l'emploi ». Ceux qui n'arrivent pas se destineront à un autre métier. Evidemment pour cela, il faudrait nationaliser les spectacles.*

**(...) Misère du comédien.** *Le chômage engendre une misère morale déplorable. Quand le comédien ne joue pas, il est malade, déprimé, inquiet. Sa vie est continuellement remise en question. Il devient hypersensible. Il joue aujourd'hui mais il sait que la stabilité n'existe pas dans ce métier.*

*Comblé, il sera peut-être haï et ignoré demain. Il vit dans le présent en craignant de l'avenir.*

*Un comédien mène une lutte dangereuse avec et contre le temps.*

*(...) L'amélioration des conditions sociales du comédien demeure notre souci essentiel. Que le public nous aide et prenne nos problèmes au sérieux. Il ne doit pas ignorer les mouvements multiples qui opposent les acteurs au sein de leurs syndicats\*\*. Il sera le principal bénéficiaire de cette lutte : plus le comédien sera assuré de la défense de ses intérêts, plus il sera détendu et épanoui.*

\* NDLR : c'était bien avant que soit popularisée la notion de « civilisation des loisirs »  
\*\* NDLR : au moment où a été écrit cet article, Gérard Philippe était président du CNA, il y avait bien deux syndicats d'artistes

## Témoignages

### Marcel Vigneron

**N**ous étions Gérard Philippe, Simone Signoret, Robert Sandrey, moi-même Marcel Vigneron (Jean Darcante nous accompagnait-il ?... je ne m'en souviens pas) dans la voiture qui nous conduisait au siège de la Confédération afin de rencontrer Benoît Frachon (secrétaire général) à notre demande. La scission n'était pas consommée.

Le rendez-vous dura deux heures, pendant lesquelles arguments et contre arguments s'opposèrent, Benoît Frachon défendant le fait qu'une lutte intestine n'était pas une raison suffisante pour entraîner un départ de la CGT... Ses arguments n'ayant pas réussi à entamer notre détermination, il nous dit enfin : si vous voulez partir...

**N**ous avions une réunion hebdomadaire rue Montmartre. Le chauffeur de Gérard attendait en bas pour le conduire au studio. Mais il ne parlait que lorsque tout était résolu et tous les sujets traités, parfois avec beaucoup de retard.

### René Renot

**L**ors de l'assemblée générale de réunification, les partisans du non étaient assis au premier rang. Gérard Philippe présidait. Au moment du vote il demanda : abstentions ? Et s'adressant au premier rang il dit avec élégance : Messieurs, si vous voulez en profiter... ? Proposition qui fut déclinée.



### Roland Ménard

**U**n peu avant notre scission, quand Jean Darcante nous apprit à nous ses quelques fidèles, que Gérard Philippe avait accepté de prendre la tête de ce syndicat nouveau que nous étions en train de former, la nouvelle nous laissa quelque peu ahuris. C'était trop beau.

Le jour où nous devions nous rencontrer pour la première fois nous avions tous un peu le trac. Nous avons vu arriver un grand garçon un peu dégingandé, souriant, chaleureux et qui, après les présentations et quelques bonnes poignées de mains nous a dit à peu près (si les paroles ne sont pas authentiques, le sens y est) : « Bon, alors maintenant, si on se mettait au travail ? ». Il s'est mis au travail. Avec constance, application, étudiant les dossiers, nous posant des questions dans les secteurs qu'il ne connaissait pas ou peu, s'intéressant aussi bien aux perspectives du théâtre public qu'aux salaires minima du doublage.

Mais son métier l'absorbait. Sur un plateau de cinéma le jour, au théâtre le soir il lui restait peu de temps pour ses activités syndicales. Alors il trouva une solution qui faillit briser des ménages, dont le mien, ou envoyer certains à l'hôpital. Après avoir tourné toute la journée et joué le soir *Le Cid* ou *Le Prince de Hombourg* au Théâtre de Chaillot, il nous rejoignait dans les locaux du boulevard Montmartre, il était environ une heure du matin. Et là, pendant une heure ou deux, voire trois, il travaillait avec nous sur des dossiers concernant souvent des mini-ma syndicaux.

Mais au-delà de cet exemple qui nous galvanisait nous savions nous servir de sa célébrité pour ouvrir des portes. Dans les ministères ce n'était pas un troisième collaborateur qui nous recevait mais le

ministre lui-même, qui venait à notre rencontre dans les ors de la République, le sourire aux lèvres, la main tendue, un ministre qui se voulait amical et qui paraissait obséquieux. Ce que nous demandions et qui paraissait hier impossible devenait soudain une évidence, presque une formalité.

Ces réunions qui se tenaient dans l'escalier de la rue de Tournon que Gérard venait d'acquérir et qui était en pleins travaux. Nous n'avions pas encore de locaux, Gérard nous accueillait chez lui.

Et ce souvenir qui me revient, malheureux celui-là. Jacques Becker venait de tourner *Le trou* avec des acteurs non professionnels et que, bien sûr il voulait postsynchroniser avec de vrais comédiens. Or nous étions très fermes sur ce sujet : on ne pouvait pas interdire à un metteur en scène de tourner avec des amateurs mais il devait les garder jusqu'au bout. J'avais installé un piquet de grève devant le studio où devait avoir lieu cette postsynchronisation et nous avions réussi à convaincre les acteurs de ne pas participer à ce travail. Gérard n'était pas d'accord sur cette position, il pensait qu'au nom de la création, il fallait autoriser ce genre d'opération. Mais avec un sens du devoir à la Saint Just j'ai tenu bon. Or, Gérard qui venait de tourner ce film maudit *La fièvre monte à El Pao* venait de tomber gravement malade. De sa chambre d'hôpital il envoya une lettre au syndicat désavouant complètement mon action. Il le fit en termes si durs que j'en fus complètement effondré. Avais-je raison ? Avait-il raison ?

Je ne me pose plus la question mais je ressens encore cette immense tristesse à la lecture de sa lettre.

### ERRATUM

Une erreur s'est glissée en page 27 de notre dernier numéro.

En effet, Bertrand Maon, chanteur lyrique et membre du conseil national est issu de la région Midi-Pyrénées et non Languedoc-Roussillon.

# Une plateforme professionnelle pour une politique culturelle

Après la grande assemblée générale du 17 juillet en Avignon (voir p. 10), nombre des organisations qui l'avaient incitée ou y avait participé (dont notamment FNSAC-CGT, SYNDEAC, UFISC, FCCS CFE-CGC, etc.) ont appelé, suivant le vote des mille artistes et techniciens réunis, à une journée nationale de mobilisations le 21 septembre.

**P**lusieurs initiatives ont eu lieu à travers la France, et, même si la participation n'a pas été à la hauteur des espérances et des besoins, l'assemblée générale au Théâtre national de Chaillot a pu voter une plateforme enrichie, inspirée de celle votée au Palais des Papes. Elle exige :

- l'élaboration d'une loi d'orientation et de programmation pour les arts et la culture ;
- une nouvelle étape de la décentralisation négociée avec les collectivités territoriales ;
- un plan de relance et de développement du Spectacle et au-delà de la Culture ;
- le rétablissement des capacités artistiques des structures ;
- la pérennisation et le développement des emplois artistiques et techniques ;
- le soutien aux outils de productions, notamment les compagnies ;
- l'expertise des propositions alternatives des annexes 8 et 10 de l'assurance chômage ;
- l'élargissement des publics et la mise en place d'un véritable plan d'éducation artistique ;
- une politique d'ouverture européenne et internationale ;
- la suppression du Conseil de la création artistique.

Quand on connaît l'allégresse avec laquelle notre nouveau ministre de tutelle met en œuvre la Révision générale des politiques publiques qui déstructure et rétrécit son ministère, détricotant ses capacités d'intervention, quand on sait que la loi de finances triennale de l'année dernière va imposer des baisses de budget pour 2010 et 2011, quand on voit la situation des collectivités territoriales, sur lesquelles l'Etat déplace des responsabilités (chères !), sans les moyens de les financer, on peut être ou atterré ou révolté.

Quand on regarde le compte rendu de la présentation du programme (car aucune de nos organisations professionnelles n'y a été invitée) du Conseil de la création de Sarkozy/Karmitz, c'est clair que cela devrait être la révolte qui l'emporte ! Aucune originalité, beaucoup de mépris et une facture qui sera payée par divers ministères, et notamment celui qui s'appelle encore... de la Culture. Et pendant ce temps, le ministère des Affaires étrangères se dégage progressivement de toute action culturelle.

Cette année nous devons fêter le cinquantième anniversaire du ministère de la Culture, voulu par De Gaulle et Malraux. Les 13, 14 et 15 octobre l'évènement sera célébré en grande pompe (avec 10 mois de retard) à l'Opéra Comique par un colloque international intitulé « Culture, politique et politiques culturelles ». Pour que cela ne soit pas plutôt un enterrement, les artistes et techniciens, avec les autres artisans du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, et avec leurs publics, doivent faire connaître à cette occasion leurs exigences. La plateforme de Chaillot donne une bonne base. Est-ce que les professionnels vont se réveiller et s'en saisir ?

Jimmy SHUMAN

## ASSEDIC

### Double peine pour les « recalculés »

● LE SFA a été contacté ces derniers mois par des salarié(e)s qui, après maladie ou maternité, s'étaient vu ouvrir en 2008 des nouveaux droits ARE, avec un calcul d'indemnité journalière qui leur paraissait très satisfaisant. Bien mal leur en a pris. Courant 2009, Pôle Emploi leur a réclamé des trop-perçus allant jusqu'au tiers des allocations qu'ils avaient effectivement touchées.

Le Fauteur : un « bug » informatique !

Le SFA conteste avec force les méthodes utilisées par Pôle Emploi, pour récupérer ces trop-perçus ; méthodes aussi diverses qu'incohérentes, allant du blocage total pur et simple du versement mensuel aux allocataires, jusqu'aux sommations de remboursement immédiat et passant par des refus systématiques d'échelonnement raisonnable des remboursements.

Ils seraient actuellement quelque 500 à subir cette situation. Certains cas en région ont pu être résolus suite à des interventions du syndicat. A Paris, un collectif de jeunes mamans a réussi à obtenir la solution de tous ses cas, suite à l'intervention du médiateur Pôle Emploi. La Fédération du spectacle doit rencontrer le directeur de l'Unedic début octobre afin de résoudre ce problème qui ne pèse, bien évidemment, que sur les seuls allocataires.

Le protocole Unedic de 2007 a provoqué, parmi ses dégâts, la baisse considérable du montant des allocations suite à une maladie ou à une maternité. Mais dans le cas présent, il s'agit bien d'une double peine !

NB : rappelons que le SFA (dans le cadre fédéral), travaille sur le projet d'une proposition alternative palliant l'absence de versement de cotisation assedic en période d'indemnisation par la Sécurité sociale...

Didier TAUDIERE

➔ lire suite ASSEDIC en page 18

# « Souvenirs »

## d'Avignon

Chaque année la présence du SFA en Avignon est un moment particulier pendant lequel les militants présents sur le festival se rencontrent et échangent sur les situations de chacun. C'est le moment également de faire la connaissance d'adhérents que nous ne connaissons pas encore et surtout l'occasion d'aller voir les spectacles dans lesquels jouent nos camarades et notamment ceux qui sont loin.

Ces rencontres nous permettent de faire le point sur la situation du spectacle vivant et malheureusement de voir à quel point les conditions de travail se dégradent un peu partout et notamment sur le festival, car -ne nous y trompons pas- la profusion de spectacles qui augmente chaque année et les conditions dans lesquelles ils se déroulent, pour la grande majorité d'entre eux, ne sont vraiment pas un signe de bonne santé.

Avignon est aussi l'occasion pour l'ensemble des organisations professionnelles de débattre des différents enjeux culturels et du spectacle vivant (théâtre et danse principalement).

Le moment fort de cette édition fut l'**assemblée générale** organisée à la Cour d'honneur du Palais des Papes le 17 juillet. L'ensemble des organisations professionnelles du spectacle vivant, quasiment au grand complet y adopta, au travers de plusieurs motions, ce qui s'apparente à une plateforme revendicative :

- l'élaboration d'une loi d'orientation et de programmation, avec un volet sur la décentralisation, pour les arts et la culture ;
- la suppression du Conseil supérieur de la création artistique ;
- la mise en œuvre d'un plan de relance à hauteur de 400 millions d'euros ;
- l'arrêt de l'utilisation des flash-ball et le soutien à Joachim Gatti, agressé par la police à Montreuil et qui a perdu un œil.

En outre le SFA et la Fédération CGT des syndicats du spectacle demandent une remise à niveau des salaires des artistes et des techniciens sur les minima conventionnels comme sur les réels ainsi qu'une expertise des propositions alternatives au régime spécifique d'in-

demnisation chômage des salariés intermittents du spectacle vivant et enregistré (annexes 8 et 10), l'adossement de la Caisse des congés spectacles au groupe paritaire AUDIENS et le maintien de la gestion des congés individuels de formation au sein de l'AFDAS.

Un autre moment fort fut le **débat** organisé par le Syndicat national des metteurs en scène (SNMS), malicieusement intitulé « Faut-il payer les artistes ? ».

Il est évident que bien des questions qui se posent aux metteurs en scène se posent de la même façon aux artistes interprètes et le SFA a émis le souhait que des rencontres entre les deux syndicats puissent se tenir régulièrement ; proposition qui fut accueillie chaleureusement par les participants au débat.

**Il est à regretter** cependant que les organisations professionnelles, les organismes sociaux et les sociétés de gestion collective soient si dispersés géographiquement, chacun faisant ses permanences ou ses débats dans son coin. Cette atomisation nuit à la visibilité des organisations et cette situation se retourne finalement contre les professionnels qui n'ont pas suffisamment accès à l'information dont ils auraient besoin.

C'est pourquoi le SFA, avec la Fédération CGT, militent pour qu'un lieu puisse être trouvé et mis à disposition de toutes les organisations aux fins d'une plus grande visibilité auprès des artistes et des techniciens présents sur le festival qu'ils travaillent dans le IN ou dans le OFF. Cet endroit pourrait accueillir l'ensemble des débats et être un lieu de convivialité pour toute la profession où chacun pourrait venir se renseigner sur ses droits ainsi que sur les diverses possibilités offertes par les différents organismes.

Visiblement une grande force d'inertie empêche une telle initiative d'exister bien que ceux qui déclarent le souhaiter soient nombreux. De toute évidence la Direction du festival devrait agir avec beaucoup plus d'empressement pour que cet espace que nous appelons de nos vœux voie enfin le jour.

Denys FOUQUERAY

# La négociation dans le spectacle vivant privé

**Petit rappel : la convention collective du spectacle vivant privé qui se négocie depuis maintenant près de 4 ans a pour particularité de regrouper trois conventions collectives existantes (Théâtres privés, Tournées, Chanson-variétés-jazz-musiques actuelles) et certaines organisations d'employeurs qui n'avaient aucune tradition de négociation dans nos secteurs activités. C'est le cas par exemple du syndicat du cirque traditionnel mais également de nouveaux venus comme le cirque de création, les scènes de musiques actuelles, la chambre des cabarets. D'autres, comme le syndicat des tourneurs, n'ont pas toujours fait la preuve de leur volonté de voir aboutir une telle convention unique du secteur privé du spectacle vivant. Tous ces facteurs expliquent pour une grande part les difficultés qui traversent cette négociation. Cela dit, les choses finissent tout de même par avancer même si le rythme est particulièrement lent.**

Le corps commun de la convention prévoit un certain nombre d'annexes qui correspondent aux différents secteurs d'activités concernés :

- Producteurs ou diffuseurs de spectacles en tournées ;
  - Producteurs ou diffuseurs de spectacles dramatiques, chorégraphiques, lyriques et de musique classique ;
  - Producteurs ou diffuseurs de spectacles de chansons-variétés-jazz-musiques actuelles et populaires ;
  - Producteurs ou diffuseurs de spectacles de cirque ;
  - Producteurs ou diffuseurs de spectacles de cabaret ;
  - Producteurs ou diffuseurs de spectacles de bals avec ou sans orchestre, faisant appel à au moins un artiste.
- Chacune de ces annexes fait l'objet d'un groupe de travail.

La rentrée syndicale a repris dès le 31 août avec le groupe de travail concernant les producteurs ou diffuseurs de spectacles dramatiques, chorégraphiques, lyriques et de musique classique plus communément appelé : **groupe de travail « Théâtre »**. En effet, ses travaux sont directement tirés de la convention collective actuelle des théâtres privés et des résultats de sa renégociation qui était en cours avant l'ouverture de la CMP pour une convention unique du spectacle vivant privé. Cette négociation avait permis de revoir le texte de l'annexe des artistes interprètes afin de le rendre plus facilement

compréhensible, plus précis sur certains points, comme par exemple les auditions, et d'entreprendre une revalorisation de la grille des salaires minima. Ce travail n'a pas été remis en cause et sera intégré dans l'annexe de la future convention.

Le 31 août la discussion a porté essentiellement sur **le nombre de représentations garanties**. En effet la convention collective des théâtres privés garantit à l'artiste un minimum de 30 représentations sur l'ensemble du contrat et le paiement de 7 représentations par semaine sur la base du minimum conventionnel.

Depuis plusieurs années les employeurs font état de spectacles qui se donnent en alternance dans certains théâtres ou de spectacles qui se jouent de façon très limitée (une ou deux fois par semaine), voire de façon occasionnelle. Ils nous demandent donc de prendre en compte cette réalité et de déroger à la règle des 7 représentations payées pour ce type de spectacles. C'est ainsi qu'ils proposent de faire la distinction entre l'exploitation continue et l'exploitation discontinue d'un spectacle. Tout spectacle programmé pour moins de 4 représentations par semaine échapperait à la garantie des 30 représentations et 7 représentations par semaines payées sur la base du minimum conventionnel.

Afin de prendre en compte cette réalité qui reste, somme toute à la marge, le SFA a accepté cette éventualité à la condition expresse que les représentations en exploitation discontinue soient rémunérées sur la base des cachets minima existants actuellement pour les tournées, qui prennent en compte le nombre de représentations garanties par mois, et qui seront intégrés dans la nouvelle convention. Après discussion, il semble que les employeurs aient accepté notre demande -c'est du moins ce qu'ils nous ont dit- et ils doivent nous faire parvenir une proposition chiffrée que nous n'avons pas encore reçue à ce jour.

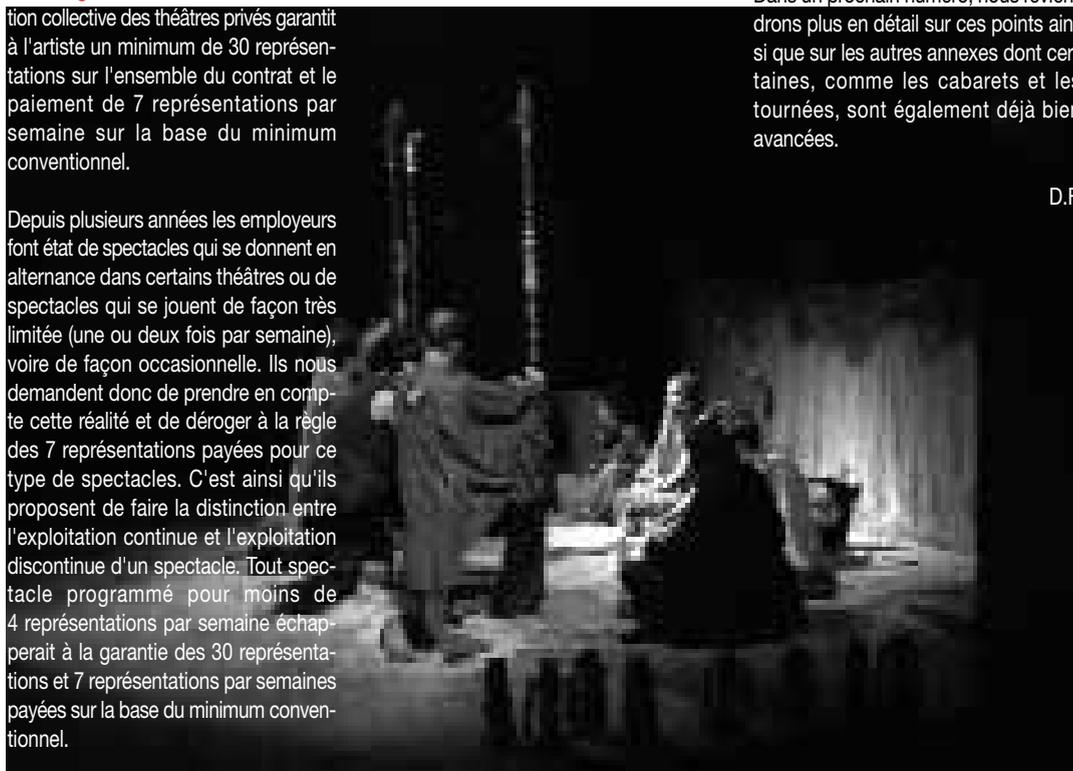
L'obligation pour l'employeur de souscrire **une assurance complémentaire** à celle de la sécurité sociale garantissant un capital invalidité permanente ou décès au moins égal à 1500 fois le cachet minimal du rôle dramatique de plus de 150 lignes dans les théâtres de plus de 400 places est maintenue et devrait faire l'objet d'un contrat spécifique avec AUDIENS-Prévoyance.

Le dernier point à traiter dans cette annexe sera **la grille des salaires minima**. Cette négociation avait déjà beaucoup avancé lors de la renégociation de la convention collective des théâtres privés, notamment en ce qui concerne les comédiens. Elle devrait donc reprendre là où on l'avait laissée tout en réévaluant les montants des différentes augmentations qui ont eu lieu depuis lors et entamer une négociation spécifique en vue de réévaluer également les salaires minima des artistes chorégraphiques et lyriques.

En ce qui concerne **le corps commun de la convention**, deux points particulièrement importants restent en suspens : le mode d'évaluation de la représentativité des syndicats dont nous pensons qu'elle doit se faire sur la base du résultat des élections d'AUDIENS, et la création d'une association de gestion des activités sociales et culturelles (comme le FNAS dont les employeurs ne veulent pas et que les syndicats de la CGT sont bien seuls à défendre).

Dans un prochain numéro, nous reviendrons plus en détail sur ces points ainsi que sur les autres annexes dont certaines, comme les cabarets et les tournées, sont également déjà bien avancées.

D.F.



# La réforme de la licence d'agent artistique

**Le 7 septembre 2009 la Délégation générale à l'emploi et la formation professionnelle (maintenant placée sous l'autorité du ministère de l'Economie, des finances et de l'emploi et non plus du ministère du Travail) a organisé une réunion d'information sur la réforme de la licence d'agents artistiques. Etaient présents à cette réunion le Syndicat français des agents artistiques et littéraires (SFAAL), les syndicats des agents de variétés, de la musique classique et pour les artistes, le SFA et le SNAPAC-CFDT.**

Il s'agissait pour le ministère de présenter l'article 12 du projet de loi relatif aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services, et d'entendre les différentes parties sur le contenu d'un projet de décret qui ne nous a pas encore été remis.

Le projet de loi est en fait la transposition en droit français de la directive européenne sur les services (dite Bolkenstein). Celle-ci interdit toute profession réglementée et celle d'agent devient donc libre de toute interdiction qui la protégeait jusqu'alors.

## Une profession désormais ouverte à tous...

Si la licence d'agent demeure dans le projet de loi, elle sera attribuée de droit à toute personne qui la demande et la commission d'attribution disparaît. Rappelons que celle-ci était simplement consultative et se donnait pour mission essentielle de vérifier que les demandeurs connaissaient l'environnement social des artistes et les conditions dans

lesquelles le candidat à la licence entendait exercer. L'agent devra dorénavant simplement s'inscrire sur un registre national.

La levée de toutes les incompatibilités à la profession d'agent artistique va permettre aux exploitants de lieux, aux producteurs de films, aux programmeurs de radiodiffusion ou de télévision, aux administrateurs, directeurs artistiques ou régisseurs d'une entreprise de production de films, aux directeurs artistiques ou commerciaux d'entreprise d'édition et d'enregistrement de disques ou de tous autres supports d'enregistrement, aux loueurs de matériels et espaces de spectacles, aux producteurs dans une entreprise de radiodiffusion ou de télévision, aux éditeurs de musique, aux agents de publicité d'exercer la profession d'agent artistique et la liste n'est pas exhaustive.

Le projet de loi prévoit tout de même que la relation entre l'agent et l'artiste fasse l'objet d'un mandat écrit et maintient un plafond maximal de rémunération de l'agent.

La définition de l'agent artistique, l'inscription au registre, le contenu du mandat, la nature et le plafond de la rémunération de l'agent artistique sont renvoyés au décret.

Les différentes organisations professionnelles présentes ont pris acte, sans surprise, de la transposition de la directive service dans le droit français et des conséquences qui en découlent pour les agents artistiques mais aussi pour les artistes interprètes qui se voient ainsi encore un peu plus fragilisés.

Le Syndicat des agents de variétés a rappelé son désir de voir se mettre en place un label de qualité adossé à une charte de bonne conduite au niveau européen.

Force est de constater que cette question n'est vraiment pas à l'ordre du jour même si une charte n'a aucun caractère contraignant.

Le principe de définition de la profession d'agent artistique ne pose pas de problème a priori sauf à découvrir dans le texte des dispositions qui seraient contraire aux intérêts des artistes.

L'obligation d'un mandat écrit a fait consensus entre les représentants des agents et les organisations syndicales d'artistes présentes. Le SFA et le SFAAL ont proposé d'envoyer au ministère le modèle de contrat entre un artiste et son agent qu'ils ont conjointement adopté. LA DGEFP a décidé de faire une proposition de rédaction à partir de ce modèle.

## La rémunération de l'agent...

La question qui reste en suspens et qui risque d'être délicate est celle de la rémunération de l'agent. En effet si la loi prévoit un seuil de rémunération maximal, c'est le décret qui fixera ce seuil.

Le SFAAL demande l'établissement d'un seuil minimal afin d'éviter toute concurrence déloyale et tout dumping. Le Syndicat des agents de variétés demande à ce que la commission d'agent puisse atteindre jusqu'à 20 %, faisant valoir que le rôle des agents de variétés ne se limitait pas au seul placement.

Le SFA a proposé que cette question fasse l'objet d'un débat et qu'en tout état de cause le dépassement du pourcentage actuel (10 %) doive être strictement encadré en fonction des différentes tâches supplémentaires que les agents de variétés pouvaient être amenés à remplir. A ce sujet certains participants ont déclaré que le seuil actuel de 10 % du salaire de l'artiste était un usage et qu'il n'était pas réglementé légalement. Cette assertion s'est d'ailleurs faite sans aucune réaction des fonctionnaires de la DGEFP.

Nous entendons rappeler ici que l'article R7121-20 du code du Travail créé par le décret n° 2008-244 du 7 mars 2008 stipule :

« Les sommes que les agents artistiques peuvent percevoir en rémunération de

leurs services de placement ne peuvent excéder 10 % de la rémunération de l'artiste.

Ces sommes font l'objet de tarifs fixés par arrêté conjoint des ministres chargés du travail, de la culture et de l'économie, pris après consultation des organisations professionnelles...

Cet arrêté détermine :

- 1°- Les éléments de la rémunération de l'artiste pris en considération pour le calcul du pourcentage fixé au premier alinéa ;
- 2°- Les frais exposés par les agents artistiques dont ils peuvent demander le remboursement à l'artiste, en plus de la rémunération de leurs services de placement. »

Ces dispositions actuelles répondent selon nous aux préoccupations des agents et il serait logique de réintégrer celles-ci dans le texte du nouveau décret.

Enfin et sans attendre, les services du ministère ont décidé de ne plus convoquer la commission d'attribution des licences d'agents artistiques et de ne plus répondre aux demandes, sachant que la loi actuelle stipule que sans réponse du ministère, la licence est automatiquement attribuée au demandeur.



On le voit, le changement de législation risque d'être l'occasion pour certains d'œuvrer à la remise en cause des rémunérations des artistes. Ceux-ci devraient en toute logique se mobiliser aux côtés de leur Syndicat sur cette question.

Le premier conseil que le SFA tient à donner aux artistes est qu'ils le consultent avant de signer quoique ce soit avec un nouvel agent.

Denys FOUQUERAY

La loi dite « HADOPI 2 » a été définitivement adoptée par l'Assemblée nationale le 21 septembre, après l'approbation par le Sénat. Pour rappel (voir *Plateaux* n° 197), cette loi met en place le dispositif juridique qui devrait permettre à la Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet de sanctionner le téléchargement illicite, notamment par la suspension de l'accès Internet d'un abonné dont la connexion aurait servi à l'acte incriminé. Selon le gouvernement, l'HADOPI devrait être instaurée avant la fin de l'année et les premiers avertissements devraient arriver chez les internautes présumés indélélicats début 2010. Mais le Parti socialiste a déjà annoncé qu'il saisissait le Conseil constitutionnel pour empêcher la promulgation de la loi et, vu le succès qu'il a eu avec sa dernière saisine contre « HADOPI 1 », on peut craindre que l'activité effective de l'Autorité soit retardée encore.

**D**ans l'attente, le ministre de la Culture, avec qui on ne peut qu'être d'accord quand il dit « La lutte contre le piratage des œuvres organisée par ces textes constitue une condition nécessaire, mais non suffisante, pour faire d'Internet un vecteur privilégié de la diffusion de contenus culturels », a créé une mission « Culture et Internet ».

#### La mission « Culture et Internet »

Celui-ci confie à Patrick Zelnick, (président d'Impala - association internatio-

# Le Parlement légifère, le ministre missionne



Patrick Zelnick



Jacques Toubon



Guillaume Cerutti

nale des maisons de disque « indépendantes » - et président-directeur général de Naïve), Jacques Toubon (président d'Eurimages, ancien ministre de la Culture, ancien député européen) et Guillaume Cerutti (directeur de Sotheby's France, ancien directeur du cabinet de Jean-Jacques Aillagon et ancien directeur du Centre Pompidou) la tâche de plancher sur « l'offre légale de contenus culturels sur Internet et sur la rémunération des créateurs et le financement des industries culturelles », et de produire un rapport pour le 15 novembre.

#### Améliorer l'attractivité de l'offre légale...

Les trois missionnés, après avoir largement consulté les divers intervenants dans le dossier (normalement les représentants des auteurs, producteurs, interprètes, consommateurs, industriels de la télécommunication, etc.), sont censés proposer des pistes pour améliorer l'attractivité de l'offre légale, assurant l'accès des publics aux contenus divers de manière plus souple et à un coût maîtrisé.

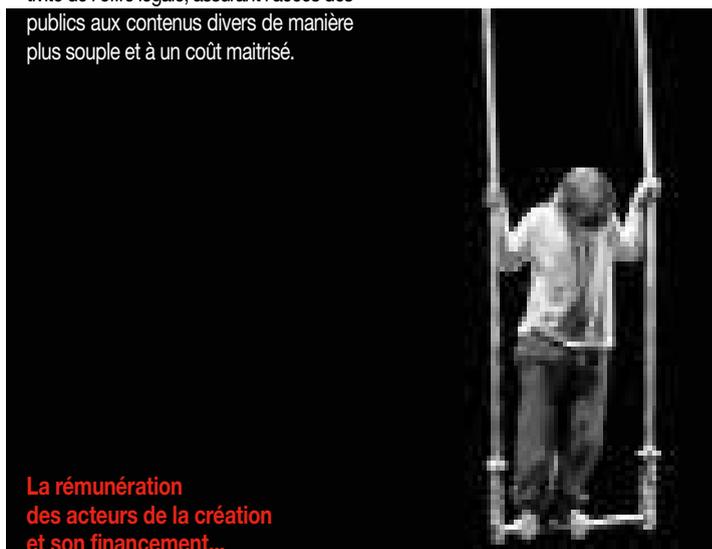
#### La rémunération des acteurs de la création et son financement...

Ils doivent aussi travailler sur « la rémunération des acteurs de la création, du financement de celle-ci et du partage de la valeur dégagée ». Leur rapport doit contenir des mesures concrètes à mettre en œuvre rapidement en France, et aussi des contributions pour le Livre vert de la Commission européenne sur les industries culturelles et créatives.

#### « Un partage différent d'un gâteau élargi »...

Lors de la conférence de presse annonçant cette initiative, Jacques Toubon a dit chercher les moyens « d'assurer le droit moral et patrimonial dans un monde où toutes les œuvres sont

disponibles et on est encouragé à les consommer ». Il souhaite pouvoir pro, prenant en compte les différences entre le monde sonore/musical et le monde audiovisuel -où la place du droit exclusif n'est pas la même- avec des traductions juridiques peut-être complexes, y compris sans doute sur le plan international. Il a rappelé que les principes d'exclusivité et de proportionnalité sont in-



hérents au travail de l'artiste. Et tout en disant vouloir sortir des « affrontements », il a assuré vouloir un « partage différent d'un gâteau élargi »...

#### Le SFA continuera à oeuvrer...

Le SFA, qui a bien sûr des idées sur tous ces sujets depuis longtemps, (voir *Plateaux* n° 197, mais aussi quasiment tous les numéros précédents depuis au moins 15 ans...), a déjà répondu au questionnaire élaboré par la mission et cherche à être entendu, notamment par Monsieur Toubon, chargé plus spécialement

➔ lire suite page 15



les 10 ans des  
**R**encontres  
**E**uropéennes des  
**A**rtistes à Cabourg

DES DROITS POUR DEMAIN

10 & 11  
décembre 2009



Ville de Cabourg



PARTOUCHE  
Événements



la culture avec  
la copie privée



Suite de la page 13

de la question de la rémunération des ayants droits et le financement de la production (qui nous fournit des emplois).

Le syndicat cherche aussi à développer des positions communes avec les autres syndicats de notre Fédération et avec notre partenaire privilégié, l'ADAMI, ainsi qu'avec -là où c'est possible- les autres intervenants dans nos filières professionnelles.

Nous continuons, en tout cas, à œuvrer pour une plateforme publique de télé-chargement, pour des accords conventionnels assurant une meilleure part des revenus générés par notre travail, plus contrôlable, liée non pas à la recette nette producteur, mais basée sur le prix payé par le public, pour une part des recettes publicitaires associées à la mise en ligne de nos enregistrements, parmi d'autres pistes.

Et nous continuons à revendiquer une compensation des opérateurs de télécommunications et des fournisseurs d'accès Internet pour la part de piratage incompressible qui continuera à s'effectuer à travers leurs « tuyaux », malgré tous les efforts de la Haute autorité !

Oui, il faut encourager des plateformes légales (et donc décourager le téléchargement illégal), mais il faut aussi que cela profite à tous les maillons de la chaîne de la création, et notamment aux artistes interprètes.

Jimmy SHUMAN



## Directive européenne sur l'allongement de la durée de protection des droits des artistes interprètes

**Dans le numéro 196 de Plateaux, nous décrivons le projet de la Commission européenne, qui envisageait l'allongement de la durée de protection des droits des artistes interprètes de 50 ans à 95 ou 70 ans. Ce projet n'envisageait cet allongement que pour les seuls artistes du secteur sonore et phonographique.**

**Dans le numéro 197, nous indiquions dans le compte rendu de la réunion d'Eurofia qui s'est tenue au printemps que la directive -avec les limites énoncées ci-dessus- avait été votée par le Parlement en première lecture le 23 avril 2009 : elle ne concerne que les artistes du secteur sonore phonographique (et les droits des producteurs phonographiques), pour une durée de 70 ans.**

**N**ous nous étions pourtant tous mobilisés (FIA - FIM - sociétés de gestion) pour éviter cette absurdité. La seule avancée notable était l'inclusion d'un article 3 laissant une ouverture à l'extension de ces droits dans le secteur audiovisuel, par l'obligation de procéder à une « étude d'impact » dans les six mois suivant l'adoption de la directive. Il s'agit d'une évaluation de la « nécessité éventuelle d'une extension », rapport à remettre au Parlement, au Conseil et au Comité économique et social du parlement. Nous entendons bien (et nous entendons toujours) faire en sorte de démontrer le bien fondé de la demande et le bénéfice qu'en tireraient les artistes interprètes de l'audiovisuel.

**A partir d'avril 2009, que s'est-il passé ?**

Le Conseil européen sous présidence tchèque au premier semestre 2009 devait examiner le texte voté par le Par-

## La panne

lement. Nous savions qu'une partie non négligeable des Etats européens n'était pas en faveur soit du principe même de l'allongement, soit du texte tel que rédigé.

Le Conseil des ministres ne s'est pas empressé de mettre ce projet à l'ordre du jour de ses réunions, alors que des élections du Parlement européen avaient lieu en juin 2009 et que la présidence tchèque passait le flambeau à la Suède le premier juillet.

Entre temps, nous avons appris que le Portugal, évoluant dans ses positions, pouvait faire pencher la balance en faveur de l'adoption du texte voté par l'ancien Parlement.

**Nous ne lâcherons pas prise**

La présidence suédoise ne nous apporte rien de bon car nous savons que la Suède est contre ce projet. Nous pensons qu'il ne se passera rien d'ici la fin de l'année, et qu'il nous faut attendre la présidence espagnole (au premier janvier 2010) pour relancer ce dossier, mais nous ne lâcherons pas prise.

Le chemin est encore long car pour adopter le texte voté en première lecture par le Parlement il faut que le Conseil

n'introduise aucun amendement au texte. Autre complication : le nouveau Parlement ne comprend plus les alliés que nous avons, tel Jacques Toubon ou Médina Ortega. Le rédacteur du rapport sur le sujet, Brian Crowley, n'est plus non plus député européen. Or, le nouveau Parlement peut ne pas vouloir donner son aval au travail du précédent Parlement...

Dans le nouveau Parlement, tout au moins en ce qui concerne les députés français, nous n'avons pas encore pu réellement déceler ceux qui seraient en faveur de l'amélioration de la situation des artistes interprètes...

En conclusion, le chemin sera long et semé d'embûches...

Catherine ALMERAS



### Elections du conseil d'administration de l'ADAMI

● Vous allez prochainement recevoir ou vous avez déjà reçu, un appel à candidatures au conseil d'administration de l'ADAMI.

Dès le début novembre, vous aurez connaissance de la liste des candidats lorsque vous recevrez les bulletins de vote (**scrutin ouvert du 8 novembre au 7 décembre**). A l'heure où nous écrivons, nous ne savons pas qui se présente ou se représentera.

Le SFA dès à présent vous demande :

- de voter à ces élections ;
- de prendre connaissance de sa position qui sera divulguée -en temps et heure- sur les sujets d'actualité et nos revendications en matière de propriété littéraire et artistique ainsi que sur les candidatures.

# La « recommandation relative à la condition de l'artiste » a trente ans

(27 octobre 1980)

Cette réunion initiée par les fédérations internationales FIM et FIA, a été l'occasion de faire le point sur l'état d'avancement de son application dans les Etats qui l'ont adoptée. Mais l'idée de départ était l'organisation d'un événement autour du 30<sup>e</sup> anniversaire de cette adoption afin de la remettre un peu en lumière.

Outre la FIM et la FIA représentées respectivement par leurs secrétaires généraux adjoints, le SFA était présent. Avaient été également conviés Gary Neil (du Comité intergouvernemental de l'Unesco sur la convention « diversité des expressions culturelles ») et Richard Polacck (auteur d'un rapport sur la mobilité des artistes, commandé par la section « diversité des expressions culturelles » en cours de publication).

Le bilan est le suivant : beaucoup de pays n'ont pas adopté de mesures légales nationales malgré leur adhésion à cette recommandation. Les questionnaires envoyés régulièrement par l'Unesco sur la condition sociale des artistes (au sens large) aux Etats membres et aux ONG ne font pas l'objet de réponses massives. Ainsi l'Observatoire n'en a reçu que de 52 Etats depuis 2003. Une nouvelle consultation commence cet automne. Ces questionnaires sont complexes et sans doute beaucoup trop détaillés.

Il a été suggéré qu'un comité d'experts indépendant suive, par des contacts téléphoniques ou des rendez-vous, les réponses à ces questionnaires, tant auprès des ONG que des gouvernements, ainsi que les mises à jour des réponses. En effet, les experts savent en général à qui s'adresser ici ou là pour avoir les meilleures réponses possibles et susciter un intérêt auprès des interlocuteurs.

Quant à l'étude sur la mobilité des artistes, elle est destinée à promouvoir de « bonnes pratiques » et répondre aux (soit disant) obstacles à cette mobilité. Elle insiste aussi sur l'importance de la recommandation de 1980 et de sa transposition en droit national.

En ce qui concerne la célébration du 30<sup>e</sup> anniversaire de la recommandation, l'Unesco n'a que peu de moyens financiers. Les budgets 2011 ne sont pas encore connus et dans l'immédiat l'Unesco se préoccupe surtout de nommer un nouveau directeur général lors de la Conférence générale du mois d'octobre. Si un projet était mis au point, il devrait passer par les mailles de toute une série d'instances avant d'être accepté. Normalement, seule la Conférence générale peut l'adopter, ce qui nous amène en octobre 2010. La manifestation pourrait se tenir à la session ordinaire de décembre 2010.

Nous avons compris lors de cette réunion que le projet devra être mis au point par nous-mêmes, les ONG et le budget établi avec des aides extérieures... mais l'idée est assez séduisante et FIM et FIA vont plancher sur un projet.

Catherine ALMERAS

# Une lueur d'espoir pour la réouverture du dossier du traité international sur « les interprétations audiovisuelles »

**Nous ne ferons pas de résumé historique de ce dossier, depuis 1996 et surtout depuis l'échec de la conférence diplomatique de décembre 2000, destinée à adopter le traité à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. Nous l'avons évoqué dans de nombreux articles depuis, à la rubrique *internationale* ou *propriété littéraire et artistique*.**

**Nous l'évoquons encore dans le dernier numéro dans le compte rendu de la réunion syndicats-sociétés de gestion, tenue à Varsovie en mai 2009.**

L'espoir renaît en effet après plusieurs années pendant lesquelles la FIA n'a jamais lâché prise. Quelques éléments marquants en faveur de la reprise du processus :

- l'unanimité de vues entre la FIA et la FIM ;
- un nouveau directeur général à l'OMPI, Francis Gurry, ouvert à nos problèmes et un directeur du département droit d'auteur, Mike Keplinger, en faveur de ce traité ;
- des réunions « régionales » tenues ces deux dernières années, organisées par l'OMPI, qui semblent montrer qu'une majorité d'Etats est en faveur de ce traité ;
- enfin l'annonce de la tenue d'une « consultation informelle » d'une journée, pendant la réunion ordinaire du « comité de la Convention de Rome » nous a remis du baume au cœur.

Mais il ne faut pas oublier le travail effectué, en dehors des instances de l'OMPI (depuis 10 ans) par les syndicats d'ar-

tistes interprètes au niveau national et par la FIA : nombreuses adresses aux gouvernements, réunions avec les autorités européennes (l'Union européenne siège à l'OMPI, comme les Etats membres), réunions avec les producteurs américains : la MPA (Motion Picture of America), membre principal, sinon omnipotent de la FIAPF (Fédération internationale des associations de producteurs de films) dont -hélas- les associations de producteurs français ne font pas partie...

Cette réunion de « consultation informelle », s'est donc tenue le 8 septembre 2009 à Genève, en présence des organisations professionnelles concernées.

# Rencontre avec les syndicats de l'Est

La délégation de la FIA comprenait son secrétaire général, Dominick Luquer, ainsi que Brad Keenan (Canada), Sam Masuyama (Japon), Bjorn Petersen (Danemark) et Catherine Almérás. La FIM était également représentée, ainsi que la FIAPF.

En ce qui concerne les sociétés de gestion, AEPO-ARTIS était également présente en la personne de son secrétaire général Xavier Blanc accompagné de son assistante, ainsi que de représentants d' AISGE (Espagne) et de l'ADAMI (Isabelle Feldman).

La réunion a été positive à notre avis et les déclarations des associations professionnelles ont montré un désir de rapprochement : le représentant de la MPA (Ted Shapiro) a été clair et pratique ; il veut avoir la garantie qu'on ne retournera pas les 19 articles « adoptés provisoirement » en 2000 et que le traité en ce qui concerne le fameux article 12 sur le « transfert des droits » -quelle que soit sa rédaction ou sa disparition- n'empiètera pas sur le système de « Work for Hire » en vigueur aux Etats-Unis dans les contrats d'artistes.

La FIA et la FIM sont également prêtes à ne pas toucher aux 19 articles « adoptés provisoirement » : pas parfaits mais qui ne portent pas préjudice aux artistes interprètes.

Le seul bémol est venu, une fois de plus, d'un des représentants de AEPO ARTIS, Abel Martin (Espagne) à qui Xavier Blanc avait laissé la parole, et qui n'a pas pu s'empêcher de mentionner certains des 19 articles du traité, en particulier en ce qui concerne le « traitement national ».

Selon tout ce qui a été dit en séance et hors séance, il semble bien que la balle soit dans le camp de la FIA et de la FIM d'un côté, et des producteurs de l'autre, pour tenter de résoudre le sujet de l'article 12 non adopté en 2000 sur le transfert ou non des droits des artistes interprètes aux producteurs.

Prochaines étapes :

■ tenue d'une réunion FIA - MPA prochainement ;

■ assemblée générale de l'OMPI fin septembre, pendant laquelle sera signé

officiellement un accord de coopération entre la FIA, la FIM et l'OMPI (ce qui signifie la reconnaissance des syndicats au niveau international dans le champ de la propriété intellectuelle, réservé jusqu'alors plutôt aux sociétés de gestion) ;

■ réunion du comité permanent du droit (SCCR) en novembre à Genève.

Si l'importance d'un traité international sur les droits des artistes interprètes dans l'audiovisuel peut paraître à certains abstrait, lointain, etc. n'oublions pas que dans bien des pays (de tous les continents), les artistes n'ont aucun droit de propriété littéraire et artistique ni dans la législation, ni par accord collectif, ni même de contrat écrit. Un socle minimal permet à tous d'améliorer les situations nationales.

**Au mois de septembre, le SFA a participé à une réunion régionale des syndicats d'artistes de la Communauté des Etats indépendants (CEI) organisée à Kiev, Ukraine, par la Fédération internationale des acteurs. Il s'agissait pour la FIA de renouer son activité dans cette partie du monde où il y a depuis toujours une forte activité artistique et une vive tradition syndicale, en apportant aux syndicats, confrontés à des changements socio-économiques radicaux, quelques outils leur permettant de mieux défendre tous les artistes interprètes.**

La réunion a pris la forme d'un séminaire, avec un échange d'expériences centré autour de trois thèmes principaux : communication, contrats de courte durée et propriété intellectuelle.

Le secrétaire général de la FIA, Dominick Luquer, les représentants du SFA et du syndicat danois Dansk Skuespillerforbund ont parlé des modèles connus dans les divers pays européens, et ont cherché -en comparant structures syndicales, législations de travail et accords collectifs avec ceux existants

dans les pays présents (Russie, Ukraine, Moldavie, Kazakhstan, Kirghizistan, Géorgie, Tadjikistan, Biélorussie)- à trouver des idées pour aider les organisations de ces pays à mieux faire face à la nouvelle situation.

Dans la plupart de ces pays, les artistes étaient pendant des décennies principalement engagés par des équivalents de contrats à durée indéterminée. Ceci change. Les syndicats sont quasiment tous organisés au niveau de l'entreprise seulement. Alors ils ne savent pas négocier des accords collectifs pour des artistes et techniciens « intermittents » à employeurs multiples, salariés ou non. Par ailleurs, la notion de droits voisins n'est pas très développée.

Même si le modèle social occidental peut sembler quelque peu « féérique » parfois à nos camarades de l'Est, quelques pistes ont été dégagées, et les dirigeants syndicaux qui ont participé ont souhaité que le travail se poursuive.

Un financement devrait être trouvé pour continuer ce projet sur trois ans, en organisant trois sessions de trois jours pour une vingtaine de militants -artistes interprètes- de deux pays voisins. Cela en vaut la peine !

Jimmy SHUMAN

## - Marseille - 6 novembre 2009 -

### Séminaire européen sur « l'égalité des genres »

« Quelles stratégies pour lutter contre les stéréotypes du genre et promouvoir l'égalité des chances pour les artistes interprètes de théâtre, de cinéma et de télévision en Europe ? », c'est à cette question que la rencontre européenne co-organisée par le SFA et EuroFIA devra répondre !

Professionnels et organisations en provenance de France et d'Espagne et présents à cette occasion seront invités à :

- Partager et échanger des exemples de bonnes pratiques relatifs à la lutte contre les stéréotypes liés au genre et améliorer la représentation des femmes ;
- Élaborer des recommandations stratégiques pour les syndicats des artistes interprètes, les responsables politiques et toutes les parties prenantes du secteur quant à la manière d'agir sur la représentation de la femme et de l'homme et promouvoir l'égalité des chances ;
- Analyser et examiner les véritables possibilités d'action au niveau local.

O.C.

ASSEDIC

# Erratum...

● Dans le numéro 194 nous avons écrit que des arbitrages interministériels ont été rendus, permettant à l'Etat d'honorer les cotisations de retraite complémentaire dues pour les artistes et techniciens qui ont bénéficié des allocations du Fonds provisoire, du Fonds transitoire, de l'Allocation transitoire ou du Fonds de professionnalisation. En fait, malgré les assurances que nous avons reçues de notre ministère de tutelle, ces cotisations n'ont toujours pas été versées à AUDIENS. Selon nos informations, ce serait « Bercy » qui bloquerait. Nous continuons nos efforts auprès du gouvernement pour que cette injustice soit réparée au plus vite. J.S.

TARIFS

Les délais de parution ne nous permettent pas de communiquer les grilles des salaires minima au 1<sup>er</sup> octobre.

Un nouveau site [www.sfa-cgt.fr](http://www.sfa-cgt.fr) verra le jour fin novembre, où toutes les grilles des salaires minima seront consultables.

Dans cette attente, elles sont disponibles au SFA : le matin de 10 heures à 13 heures au 01 53 25 09 09.

CARNET

# nos peines

- Paule Annen
- Philippe Combes
- Rémy Darcy
- André Falcon
- Marc François
- Jean-Claude Massoulier
- Roger Mollien
- Anne-Marie Reinaud
- Jacques Roussillon
- Jean-Paul Roussillon
- Sim

## Rémy Darcy



**Rémy**, tu étais sur scène, à nos côtés, dans les mots de Jean Tardieu, ce clown grave et rêveur d'où émanait un charme poétique dont tout le spectacle se trouvait pénétré.

**Rémy**, tu étais dans la vie cet ami peu démonstratif mais si présent pour l'essentiel.

**Rémy**, tu étais cet homme ardent, prompt à se battre contre l'injustice et dont l'attachement au combat des acteurs n'a jamais faibli.

**Rémy**, au théâtre, au cinéma, à la télévision, dans ton écriture comme dans ta vie, tu avais, sans tapage, l'exigence d'un véritable artiste.

**Rémy**, tu as eu comme seul tort de partir trop vite, sans même dire au revoir et nous laisser comme des idiots à pleurer celui qu'on aimait tant.

Isa Mercure et Gilles Guillot  
au nom de ses nombreux amis  
du Théâtre du Barouf  
et de tous ceux qui se reconnaissent  
dans ces mots.